ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 97571

Texte de la question

M. Alain Gest attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet des dispositions relatives à l'accompagnement personnalisé présente dans la réforme du collège. Toutes les études montrent que 20 % des élèves sortent du collège sans savoir correctement lire et écrire. Beaucoup sont délaissés par des professeurs surchargés d'élèves qu'ils ne peuvent gérer par faute de moyens humains et financiers. La réforme prévoit, entre autres, de remplacer l'aide individualisée en plus des heures de cours disciplinaires par un accompagnement personnalisé, pour tous les élèves du collège, qui prend en compte les besoins de chacun d'entre eux. Cependant, les quelques heures prévues par semaine, trois pour les sixièmes et une ou deux pour les cinquièmes, quatrièmes et troisièmes, seront difficilement réalisables au regard du peu de personnel disponible. Dans le meilleur des cas, cet accompagnement ne se ferait pas en tête à tête avec l'élève mais en classe entière, ce qui réduirait grandement l'efficacité recherchée. Qui plus est, ces heures seront à réaliser sur les heures de cours disciplinaires, réduisant l'horaire dédié à la transmission des savoirs fondamentaux et des connaissances, dont l'acquisition préalable est indispensable à la construction des compétences. Ainsi il souhaite connaître les moyens prévus et les méthodes mises en place pour mener à bien ce projet.

Données clés

Auteur : M. Alain Gest
Circonscription : Somme (4e circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 97571
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 12 juillet 2016, page 6507
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)